



تدبير الوفاء
Wafa Gestion

COMMUNIQUE DE PRESSE

Wafa Gestion porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du **FCP WG BOND FUND** ont été mises à jour comme suit :

DISPOSITIONS	ANCIENNES	NOUVELLES
Souscripteurs concernés	Grand public (Personnes physiques et morales)	Institutionnel. Wafa ASSURANCE
Responsable à contacter chez le commercialisateur	Mohamed Adil HAITAMI	Houssein BELCADI
Sensibilité	Entre 1.1 (exclu) et 5.1 (inclus)	Entre 1.1 (exclu) et 9 (inclus)
Indice de référence	100% MBI MT publié par BMCE Capital.	100% Moroccan Bond Index (MBI) Moyen Long Terme publié par BMCE Capital.
Objectifs du fonds et buts spécifiques	Offrir aux clients un rendement supérieur à l'indice de référence, avec un horizon de placement de 3 ans, en privilégiant les émetteurs bancaires notés par des agences de notation et ce, sans exigence de note minimale. Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en dette privée émise par des émetteurs bancaires.	Le FCP opte pour une gestion optimale d'un portefeuille obligataire visant à offrir une performance supérieure à celle de son indice de référence.

<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.</p> <p>L'investissement en actions, en certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.</p> <p>L'investissement en titres d'OPCVM n'excédera pas 10% des actifs du FCP tout en respectant la réglementation en vigueur.</p> <p>Le fonds pourra investir en autres valeurs à hauteur de 10% de ses actifs dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en dette privée émise par des émetteurs bancaires notés par des agences de notation, avec un seuil plancher de 50%.</p> <p>Enfin, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p>	<p>Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long terme », hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et hors liquidités, en titres de créances.</p> <p>Le FCP pourra également investir en titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC), et en titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT), ainsi qu'en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, tout en respectant la réglementation en vigueur.</p> <p>Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p>
<p>Univers d'investissement et degré d'exposition aux différents marchés</p>	<p>L'univers d'investissement du fonds inclut les instruments financiers ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions et obligations cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, - Certificats d'investissements, - Droits d'attributions ou de souscriptions, - Titres d'OPCVM ; - Titres de FPCT ; - Titres d'OPCC ; - Titres de créances négociables ; - Obligations ; - Créances représentatives des opérations de pensions ; - Dépôt à terme ; - Bons de trésor ; - Titres de créance garantis par l'Etat marocain ; - Obligations internationales ; - Opérations de prêts emprunts de titres. 	<p>L'univers d'investissement du fonds inclut les instruments financiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions cotées à la Bourse de Casablanca ; - Certificats d'investissements cotés ; - Droits d'attributions ou de souscriptions cotés ; - Titres de créances Négociables ; - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ; - Obligations ; - Obligations subordonnées ; - Obligations subordonnées perpétuelles ; - Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation ; - Titres d'OPCC ; - Dépôts à terme. <p>Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de pension et des opérations de prêt/emprunt de titres.</p>

Modalités de souscriptions et de rachats	<p>Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion. - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. 	<p>Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion. - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. <p>Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.</p>
Affectation des résultats	<p>Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.</p>	<p>Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.</p> <p>Le porteur de parts du fonds sera informé par mail et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.</p> <p>En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.</p> <p>Entité en charge de la distribution : ATTIJARIWABA BANK, sise à Casablanca - 2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 0522 29 88 88.</p> <p>Entité en charge de l'information de la distribution : WABA GESTION, sise à Casablanca - 416, Rue Mustapha El Maani - Téléphone : 0522 45 38 38.</p> <p>Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.</p>
Commissions de souscriptions	Au maximum 3% HT des montants souscrits.	Les commissions de souscriptions sont nulles.
Commissions de rachats	Au maximum 1,5% HT des montants rachetés.	Les commissions de rachats sont nulles.
Cas d'exonération des commissions de souscriptions et de rachats	A la discrétion du réseau placeur.	Néant.
Code Maroclear	MA0000041584	MA0000042418

Ces modifications ont reçu le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), en date du **22/05/2024**, sous la référence **VP24046**.

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, ces modifications ouvrent aux porteurs de parts, la possibilité de sortie sans frais (exonération de la commission de rachat) pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent communiqué de presse.

Le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mis à la disposition du public, pour consultation, auprès de Wafa Gestion, sise à Casablanca au 416, Rue Mustapha El Maani – Téléphone : 0522 45 38 38, Fax : 0522 22 99 81.